

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN
Le 13 juillet 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Félicien, tenue le treizième jour de juillet deux mille vingt-six, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Félicien.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Alexandre L. Paradis, maire suppléant
 Madame Paméla Gagnon, conseillère
 Monsieur Martin Pagé, conseiller
 Monsieur Louis Hébert, conseiller
 Madame Josée Lemay, conseillère
 Madame Lyne Tremblay, conseillère
 Monsieur Patrick Girard, directeur général adjoint

SONT ABSENTS : Monsieur Jean-Philippe Boutin, maire
 M^e Louise Ménard, greffière

13-0726-01

OBJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant Alexandre Leclerc-Paradis procède à l'ouverture de la séance.

13-0726-02

OBJET : LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE MADAME PAMÉLA GAGNON
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté, tel que modifié :

- Le titre du sujet numéro 23 étant corrigé afin d'y substituer « Municipalité de Saint-Prime » par « Dojo Domaine-du-Roy »;
- Par le retrait du sujet numéro 37 « Dépôt d'un projet de règlement / Règlement 26-185 / Modifiant le règlement 24-145 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ » et du sujet numéro 38 « Avis de motion / Règlement 26-185 / Modifiant le règlement 26-145 relatif aux taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ ».

13-0726-03

OBJET : ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2026

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2026.

13-0726-04

OBJET : SUITES AU PROCÈS-VERBAL

En réponse à une demande de rencontre avec le groupe de citoyens de l'entrée sud de la Ville, monsieur le maire suppléant, Alexandre Leclerc-Paradis qu'une rencontre aura lieu à l'automne.

13-0726-05

OBJET : NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR UNE PÉRIODE DE QUATRE MOIS SELON L'ARTICLE 56 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

ATTENDU les termes de l'article 56 de la Loi sur les cités et villes;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MARTIN PAGÉ

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Pamela Gagnon soit nommée mairesse suppléante à compter de la présente séance jusqu'à la levée de la séance ordinaire du 16 novembre 2026.

13-0726-06

OBJET : DEMANDE AU DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL / DÉSIGNATION DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN-PHILIPPE BOUTIN À TITRE DE CÉLÉBRANT DÉSIGNÉ POUR UN MARIAGE OU UNE UNION CIVILE

ATTENDU QUE le Code civil du Québec permet au conseil de la Ville de demander au Directeur de l'état civil que le maire soit désigné compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Félicien a reçu quelques demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles;

SUR PROPOSITION DE MADAME LYNE TREMBLAY

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Saint-Félicien demande au Directeur de l'état civil de désigner le maire de la Ville, monsieur Jean-Philippe Boutin, célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la Ville.

13-0726-07

OBJET : NOMINATION DE MONSIEUR PATRICK GIRARD AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LOUIS HÉBERT

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Patrick Girard soit nommé comme directeur général par intérim rétroactivement au 15 juin 2026, à l'échelon en vigueur à la présente date, à la classe 10B, et ce, selon toutes et chacune des conditions prévues à la politique administrative et salariale du personnel cadre.

13-0726-08

OBJET : NOMINATION DE MONSIEUR DAVE TREMBLAY AU POSTE DE CHEF AUX OPÉRATIONS PRÉVENTION/FORMATION

ATTENDU QUE conformément à la politique administrative et salariale du personnel cadre, le poste permanent à temps plein de chef aux opérations prévention/formation au sein du Service de sécurité incendie été dûment affiché;

ATTENDU la recommandation du directeur général par intérim de procéder à l'embauche de monsieur Dave Tremblay au poste permanent à temps plein de chef aux opérations prévention/formation au sein du Service de sécurité incendie;

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

13-0726-08 (suite)

OBJET : NOMINATION DE MONSIEUR DAVE TREMBLAY AU POSTE DE CHEF AUX
OPÉRATIONS PRÉVENTION/FORMATION

...

QUE monsieur Dave Tremblay soit nommé au poste permanent à temps plein de chef aux opérations prévention/formation au sein du Service de sécurité incendie, à l'échelon 3, à la classe 5B, rétroactivement à sa date de nomination, soit le 7 juillet 2026, et ce, selon toutes et chacune des conditions prévues à la politique administrative et salariale du personnel cadre.

13-0726-09

OBJET : EMBAUCHE DE MADAME ROSALIE DOYON AU POSTE DE
PRÉVENTIONNISTE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QUE conformément à la convention collective actuellement en vigueur, le poste permanent à temps plein de préventionniste en santé et sécurité au travail au sein du Service des ressources humaines a été dûment affiché;

ATTENDU la recommandation du directeur général par intérim de procéder à l'embauche de madame Rosalie Doyon au poste permanent à temps plein de préventionniste en santé et sécurité au travail au sein du Service des ressources humaines;

SUR PROPOSITION DE MADAME PAMÉLA GAGNON
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Rosalie Doyon soit embauchée au poste permanent à temps plein de préventionniste en santé et sécurité au travail au sein du Service des ressources humaines, à l'échelon 4, à la classe 6, à compter du 10 août 2026, et ce, selon toutes et chacune des conditions prévues à la convention collective actuellement en vigueur.

13-0726-10

OBJET : CONFIRMATION D'ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS RÉGULIERS

ATTENDU l'engagement ou la nomination des employés suivants :

Prénom et nom	Poste	Service	Date embauche ou nomination
Francis Guay	Opérateur-préposé à l'entretien du territoire	Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire	6 octobre 2025
Roxanne Tremblay	Secrétaire administrative	N.A.	8 décembre 2025
Catherine Marcil	Technicienne en aménagement du territoire	Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire	8 décembre 2025
David Bouchard	Technicien en aménagement du territoire	Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire	5 janvier 2026

ATTENDU la fin de la période de probation et la recommandation du directeur général par intérim présentée lors de cette séance ;

SUR PROPOSITION DE MADAME LYNE TREMBLAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

13-0726-10 (suite)

OBJET : CONFIRMATION D’ENGAGEMENT D’EMPLOYÉS RÉGULIERS

...

DE CONFIRMER la permanence des employés réguliers suivants :

- Monsieur Francis Guay au poste d’opérateur-préposé à l’entretien du territoire;
- Madame Roxanne Tremblay au poste de secrétaire administrative;
- Madame Catherine Marcil au poste de technicienne en aménagement du territoire;
- Monsieur David Bouchard au poste de technicien en aménagement du territoire.

13-0726-11

OBJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES NOMINATIONS INTERNES

ATTENDU les affichages de postes réalisés à l’intérieur de l’organisation conformément à la convention collective actuellement en vigueur ;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MARTIN PAGÉ
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE des nominations suivantes :

Prénom et nom	Poste	Service	Date de nomination
Nancy Lalancette	Chef technicienne en aménagement du territoire	Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire	8 décembre 2025
Cynthia Guay	Conseillère en développement	Urbanisme	16 mars 2026
Roxanne Tremblay	Secrétaire de direction	Direction générale	9 juin 2026
Pascal Grenier	Opérateur de machinerie lourde	Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire	22 juin 2026

13-0726-12

OBJET : DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / 2290, ROUTE ST-EUSÈBE

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée à l’égard de l’immeuble situé au 2290, route St-Eusèbe, à Saint-Félicien;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d’urbanisme;

ATTENDU les explications données au cours de la présente séance sur la teneur de la demande, la portée et les effets de la dérogation demandée;

ATTENDU QU’un avis public a valablement été donné en conformité avec la loi et le règlement des dérogations mineures de la Ville;

ATTENDU QU’à la suite de l’invitation faite, personne n’a émis de commentaire favorable ou défavorable;

13-0726-12 (suite)

OBJET : DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / 2290, ROUTE ST-EUSÈBE
--

...

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MARTIN PAGÉ
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée à l'égard de l'immeuble situé au 2290, route St-Eusèbe, à Saint-Félicien ayant pour effet de régulariser la profondeur minimale du terrain en vue de réaliser un futur cadastre afin d'exclure la résidence du terrain de la ferme.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de préciser que la dérogation mineure accordée est applicable qu'à l'encontre du projet soumis à la date de la présente résolution.

13-0726-13

OBJET : AUTORISATION D'ÉMETTRE LES PERMIS ET CERTIFICATS REQUIS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) / MODIFICATION AU BÂTIMENT PRINCIPAL / 1079, RUE SAINTE-JEANNE-D'ARC

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU les explications supplémentaires fournies au cours de la présente séance;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LOUIS HÉBERT
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Service de l'urbanisme soit autorisé, aux termes des articles pertinents du règlement 18-949, à émettre les permis et certificats requis relativement au projet de construction d'une véranda sise au 1079, rue Sainte-Jeanne-d 'Arc, à condition que la distance entre les deux bâtiments soit conforme à la réglementation du bâtiment sis au 1079, rue Sainte-Jeanne-d'Arc.

13-0726-14

OBJET : AUTORISATION DE FERMETURE OCCASIONNELLE DE LA ROUTE 373 / CENTRE D'EXCELLENCE SUR LES DRONES (CED) / 16 AU 28 JUILLET ET 13 AU 24 AOÛT 2026

SUR PROPOSITION DE MADAME PAMÉLA GAGNON
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le Centre d'excellence sur les drones (CED) à arrêter la circulation occasionnellement sur la Route 373 de la Ville de Saint-Félicien du 16 au 28 juillet 2026 et du 13 au 24 août 2026 afin de tester le système d'aéronef télépilotés.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de préciser que l'autorisation accordée pour la Route 373 est conditionnelle à l'approbation du ministère des Transports du Québec.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la résolution 15-0626-07 soit abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente résolution.

13-0726-15

OBJET : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MUNICIPALE AMIE DES AÎNÉS / MRC DU DOMAINE-DU-ROY / CONCERT ET ACTIVITÉS DE NOËL

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Félicien entend déposer une demande d'aide financière au Programme de soutien à la mise en œuvre de la Politique municipale amie des aînés de la MRC du Domaine-du-Roy;

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la présentation par la Ville de Saint-Félicien d'une demande d'aide financière d'environ 1 000 \$ au Programme de soutien à la mise en œuvre de la Politique municipale amie des aînés de la MRC du Domaine-du-Roy relativement l'organisation d'un concert et d'activités de Noël.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que madame Sylvie Cantin, coordonnatrice culturelle, soit autorisée à agir, pour et au nom de la Ville et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU d'appuyer l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) à déposer une demande d'aide financière d'environ 750 \$ au programme de soutien à la mise en œuvre de la Politique municipale amie des aînés de la MRC du Domaine-du-Roy, relativement à l'offre d'ateliers par les personnes en perte cognitive dans les résidences privées pour aînés (RPA).

13-0726-16

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT / MONSIEUR LOUIS BOUCHARD, GÉOGRAPHE - GÉOMORPHOLOGUE / MANDAT DE STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE TICOUAPÉ, RANG NORD

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Félicien désire présenter une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCF) - Faune en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la Faune (LCMVF) dans le cadre du Programme « Accélérer la transition climatique locale - Volet 3 »;

SUR PROPOSITION DE MADAME LYNE TREMBLAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Louis Bouchard, géographe - géomorphologue de l'entreprise Environnement CA soit autorisé à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 128.7 de la la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la Faune (LCMVF), ainsi qu'à répondre aux demandes d'informations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) - Faune.

13-0726-17

OBJET : DÉPÔT POUR ACCEPTATION / PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 26 MAI 2026

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LOUIS HÉBERT
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 mai 2026.

13-0726-18

OBJET : BAIL À INTERVENIR AVEC 9220-4148 QUÉBEC INC. / PROJET DE MOTEL AGRICOLE / AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MARTIN PAGÉ
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir avec 9220-4148 Québec inc. concernant la location d'une parcelle de terre d'un acre pour le projet de motel agricole (apiculture).

13-0726-19

OBJET : BAIL À INTERVENIR AVEC LE CENTRE ALPHA LE TRACÉ INC. / LOCAL 5E ÉTAGE / HÔTEL DE VILLE / AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MADAME PAMÉLA GAGNON
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir avec le Centre alpha Le Tracé inc. concernant la location de locaux au 5^e étage de l'hôtel de ville, selon le projet soumis au conseil au cours de la présente séance.

13-0726-20

OBJET : PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY / ENTRETIEN DE LA VÉLOROUTE DES BLEUETS / SAISON 2026 / AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MADAME LYNE TREMBLAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la MRC du Domaine-du-Roy concernant l'entretien de la véloroute des Bleuets pour la saison 2026.

13-0726-21

OBJET : ACTE DE SERVITUDE À INTERVENIR AVEC ÉNERGIR S.E.C / LOT 5 813 420 AU CADASTRE DU QUÉBEC (ROUTE ST-EUSÈBE) / AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MARTIN PAGÉ
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir avec Énergir S.E.C. concernant le lot 5 813 420 au cadastre du Québec situé dans le secteur de la route St-Eusèbe selon le projet soumis au conseil au cours de la présente séance.

13-0726-22

OBJET : DEMANDE D'APPUI / VILLE DE NORMANDIN / MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DU CENTRE SPORTIF

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Saint-Félicien appuie la demande de mise à niveau des infrastructures du Centre sportif présentée par la Ville de Normandin.

13-0726-23

OBJET : DEMANDE D’APPUI / DOJO DOMAINE-DU-ROY / PROJET DE DOJO

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LOUIS HÉBERT
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville appuie la demande du projet d’auto-défense territorial présentée par Dojo du Domaine-du-Roy.

13-0726-24

OBJET : DEMANDE D’APPUI / CAFÉ MADRIER / PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS

SUR PROPOSITION DE MADAME LYNE TREMBLAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Saint-Félicien appuie l’Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) Saint-Félicien/Maria-Chapdelaine à déposer une demande d’aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, relativement au projet « Bénévoles retraités engagés » concernant le Café Madriers.

13-0726-25

OBJET : DEMANDE D’APPUI À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (C.P.T.A.Q.) / LOT 4 085 982 AU CADASTRE DU QUÉBEC (SECTEUR PETIT RANG)

ATTENDU la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour obtenir l’autorisation d’utiliser à des fins autres que l’agriculture le lot 4 085 982 au cadastre du Québec, situé sur le territoire de la Ville de Saint-Félicien;

ATTENDU les critères des articles 58.2 et 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, à savoir :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du ou des lots avoisinants	✓ 50 % de la zone est composée de : 50 % du sol est composé d’un sol avec des facteurs limitatifs très sérieux qui en restreignent l’exploitation à la culture de plantes fourragères vivaces, mais permettent l’exécution de travaux d’amélioration, comportant du relief; 30 % du sol n’offre aucune possibilité pour la culture et le pâturage permanent avec érosion; 20 % du sol comporte des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures ou imposent des mesures spéciales de conservation ou encore présentent ces deux désavantages ainsi qu’un sol pierreux;

OBJET : DEMANDE D’APPUI À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (C.P.T.A.Q.) / LOT 4 085 982 AU CADASTRE DU QUÉBEC (SECTEUR PETIT RANG)

...

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
2	Le potentiel agricole du ou des lots avoisinants	✓ 40 % de la zone est composée de : • 50 % du sol est composé d’un sol avec des facteurs limitatifs très sérieux qui en restreignent l’exploitation à la culture de plantes fourragères vivaces, mais permettent l’exécution de travaux d’amélioration, comportant du relief; • 30 % de sol n’offrant aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent, comportant une basse fertilité avec érosion; • 20 % du sol comporte des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures ou imposent des mesures spéciales de conservation ou encore présentent ces deux désavantages ainsi qu’une basse fertilité; ✓ 10 % du restant de la zone est composé de : • 50 % du sol n’offre aucune possibilité pour la culture et le pâturage permanents avec érosion et relief; • - 30 % du sol est composé d’un sol avec des facteurs limitatifs très sérieux qui en restreignent l’exploitation à la culture de plantes fourragères vivaces, mais permettent l’exécution de travaux d’amélioration, comportant du relief et un sol pierreux; • - 20 % de sols organiques
3	Les possibilités d’utilisation du lot ou des lots à des fins d’agriculture	Présentement, l’emplacement est boisé environ sur la moitié de l’exploitation présente, le reste étant exploité par le demandeur. Selon l’analyse réalisée, au point numéro 1, le potentiel agricole est très faible.
4	Les conséquences d’une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d’utilisation agricole des lots avoisinants	Aucune conséquence due à l’absence d’exploitation agricole dans ce secteur visé. Présence de nombreuses gravières/sablières dans cette zone. La demande a déjà été acceptée il y a quelques années par la commission. La présente demande vise plutôt un renouvellement.
5	Les contraintes résultant de l’application des lois et des règlements en matière d’environnement pour les établissements de production animale	Non applicable.
6	La disponibilité d’autres emplacements de nature à éliminer ou à réduire les contraintes sur l’agriculture	Conforme au zonage municipal. Le propriétaire n’a aucun autre site avec le même potentiel sur le territoire de Saint-Félicien, et l’exploitation est existante.
7	L’homogénéité de la communauté et de l’exploitation agricole	Le secteur reste homogène.
8	L’effet sur la préservation pour l’agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région	Non applicable.

13-0726-25 (suite)

OBJET : DEMANDE D’APPUI À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (C.P.T.A.Q.) / LOT 4 085 982 AU CADASTRE DU QUÉBEC (SECTEUR PETIT RANG)

...

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
9	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	La superficie est assez importante, mais le potentiel n'est pas intéressant.
10	L'effet sur le développement économique de la région	Consolidation de l'entreprise déjà existante. Permet l'expansion de l'entreprise.
11	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie	Non applicable.
CRITÈRES FACULTATIFS		
1	Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire par une municipalité régionale de comté	Le tout est conforme au schéma de la MRC.
2	Les conséquences d'un refus pour le demandeur	Perte de revenu potentiel dans le secteur de Saint-Félicien.

ATTENDU QUE la demande rencontre les critères des articles 58.2 et 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE l’article 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoit qu’une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l’égard d’un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot;

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RECOMMANDER à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d’accepter cette demande d’autorisation à des fins autres que l’agriculture, du lot 4 085 982 au cadastre du Québec, situé sur le territoire de la Ville de Saint-Félicien.

13-0726-26

OBJET : ADJUDICATION DE CONTRAT / PAVAGE GARAGE MUNICIPAL / B.R. ASPHALTE INC. / 154 560,89 \$ TAXES INCLUSES

ATTENDU l’appel d’offres sur invitation relativement au contrat de pavage du garage municipal;

ATTENDU le dépôt de deux soumissions, soit :

B.R. Asphalte inc.	154 560,89 \$
Pavex Ltée	171 238,01 \$

ATTENDU QU’aux termes de l’analyse, la soumission déposée par B.R. Asphalte inc. s’est avérée être la plus basse conforme;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MARTIN PAGÉ
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

13-0726-26 (suite)

OBJET : ADJUDICATION DE CONTRAT / PAVAGE GARAGE MUNICIPAL / B.R. ASPHALTE INC. / 154 560,89 \$ TAXES INCLUSES

...

D’ADJUGER à B.R. Asphalte inc., pour le prix de 154 560,89 \$ incluant les taxes, le contrat de pavage du garage municipal, selon les clauses et conditions des documents d’appel d’offres et de la soumission de l’adjudicataire.

(PROVENANCE DES FONDS : 22-100-08-055)

13-0726-27

OBJET : ADJUDICATION DE CONTRAT / ENTRETIEN D’HIVER DES ROUTES, STATIONNEMENTS ET TROTTOIRS / SECTEUR SAINT-MÉTHODE / G. LÉVESQUE TERRASSEMENT INC. / 965 645,25 \$ TAXES INCLUSES
--

ATTENDU l’appel d’offres public relativement au contrat d’entretien d’hiver des routes, stationnements et trottoirs du secteur Saint-Méthode pour les années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

ATTENDU le dépôt d’une seule soumission, soit :

G. Lévesque Terrassement inc.	965 645,25 \$
-------------------------------	---------------

ATTENDU QU’aux termes de l’analyse, la soumission déposée par G. Lévesque Terrassement inc. s’est avérée être conforme;

SUR PROPOSITION DE MADAME LYNE TREMBLAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D’ADJUGER à G. Lévesque Terrassement inc., pour le prix de 965 645,25 \$ incluant les taxes, le contrat entretien d’hiver de routes, stationnements et trottoirs du secteur Saint-Méthode pour les années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, selon les clauses et conditions des documents d’appel d’offres et de la soumission de l’adjudicataire.

(PROVENANCE DES FONDS : 02-331-40-521)

13-0726-28

OBJET : ADJUDICATION DE CONTRAT / REMPLACEMENT DU VÉHICULE UTILITAIRE SPORT (VUS) / JEAN DUMAS FORD SAINT-FÉLICIEN / 68 777,47 \$

ATTENDU l’appel d’offres sur invitation relativement au contrat de remplacement du véhicule utilitaire sport (VUS) du Service de sécurité incendie.

ATTENDU le dépôt d’une soumission, soit :

Jean Dumas Ford Saint-Félicien	68 777,47 \$
--------------------------------	--------------

ATTENDU QU’aux termes de l’analyse, la soumission déposée par Jean Dumas Ford Saint-Félicien s’est avérée être conforme;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MARTIN PAGÉ
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D’ADJUGER à Jean Dumas Ford Saint-Félicien, pour le prix de 68 777,47 \$ incluant les taxes, le contrat de remplacement du véhicule utilitaire sport (VUS) du Service de sécurité incendie, selon les clauses et conditions des documents d’appel d’offres et de la soumission de l’adjudicataire.

(PROVENANCE DES FONDS : 22-300-47-301)

13-0726-29

OBJET : DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DES COMMISSIONS SELON LE
RÈGLEMENT 19-976

SUR PROPOSITION DE MADAME LYNE TREMBLAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D’ACCEPTER, tel que déposé, le rapport des dépenses des commissions selon le règlement 19-976, pour la période du 11 juin au 8 juillet 2026 totalisant 6 535,00 \$ et de ratifier les dépenses y incluses.

13-0726-30

OBJET : DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE PERSONNEL
ADMINISTRATIF SELON LE RÈGLEMENT 19-976

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du dépôt, aux termes du règlement 19-976, des rapports de dépenses autorisées par le personnel administratif :

Directeur général Direction générale 0 \$ à 50 000 \$	413 493,38 \$
Trésorier Service de la trésorerie 0 \$ à 5 000 \$	19 043,13 \$
Greffière Service du greffe 0 \$ à 5 000 \$	7 194,32 \$
Directeur des ressources humaines Service des ressources humaines 0 \$ à 3 000 \$	24 627,39 \$
Directeur Service des loisirs, culture et vie communautaire 0 \$ à 5 000 \$	70 167,77 \$
Coordonnatrice aux loisirs Service des loisirs, culture et vie communautaire 0 \$ à 1 000 \$	3 522,64 \$
Coordonnatrice culturelle Service des loisirs, culture et vie communautaire 0 \$ à 1 000 \$	4 147,95 \$
Coordonnateur des loisirs (Tobo-Ski) Service des loisirs, culture et vie communautaire 0 \$ à 1 000 \$	6 058,31 \$
Directeur Service de sécurité incendie 0 \$ à 5 000 \$	14 679,45 \$
Directrice Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 5 000 \$	6 315,60 \$
Surintendant des travaux publics et hygiène du milieu Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 5 000 \$	52 412,80 \$
Chargé de projets Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 3 000 \$	N.A.
Contremaître aux travaux publics Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 3 000 \$	11 238,04 \$
Contremaître aux travaux publics Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 3 000 \$	21 553,17 \$
Contremaître aux travaux publics Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 3 000 \$	8 031,73 \$
TOTAL	662 485,68 \$

13-0726-31

OBJET : ACCEPTATION DES LISTES DE COMPTES / PÉRIODES DU 5 AU 19 JUIN ET
DU 20 JUIN AU 2 JUILLET 2026

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MARTIN PAGÉ
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER, telles que déposées par le comité des finances, les listes de comptes pour les périodes du 5 au 19 juin et du 20 juin au 2 juillet 2026, totalisant respectivement 983 354,17 \$ et 2 864 948,99 \$.

13-0726-32

OBJET : ADOPTION / RÈGLEMENT 26-181 / MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME
18-942 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT
314-2024 DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY MODIFIANT SON SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

ATTENDU QUE toutes les procédures prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été dûment complétées;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à la séance du 25 mai 2026.

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu le règlement avant la présente séance, qu'ils déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION DE MADAME LYNE TREMBLAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement 26-181 modifiant le plan d'urbanisme 18-942 afin d'assurer la concordance avec le règlement 314-2024 de la MRC du Domaine-du-Roy modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé.

13-0726-33

OBJET : ADOPTION / RÈGLEMENT 26-182 / MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 18-943 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE
RÈGLEMENT 314-2024 DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY MODIFIANT
SON SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

ATTENDU QUE toutes les procédures prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été dûment complétées;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à la séance du 25 mai 2026;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu le règlement avant la présente séance, qu'ils déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION DE MADAME LYNE TREMBLAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement 26-182 modifiant le règlement de zonage 18-943 afin d'assurer la concordance avec le règlement 314-2024 de la MRC du Domaine-du-Roy modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé.

13-0726-34

OBJET : ADOPTION / RÈGLEMENT 26-183 / MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 18-943 EN VUE D'AJOUTER L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET DE CULTE (P3) » DANS LA ZONE 160-M

ATTENDU QUE toutes les procédures prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été dûment complétées;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à la séance du 25 mai 2026;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu le règlement avant la présente séance, qu'ils déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement 26-183 modifiant le règlement de zonage 18-943 en vue d'ajouter l'usage « Établissements scolaires et de culte (P3) » dans la zone 160-M.

13-0726-35

OBJET : ADOPTION / RÈGLEMENT 26-184 / MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 15 juin 2026, le conseil a déposé le projet de règlement 26-184 et y a donné l'avis de motion;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu le règlement avant la présente séance, qu'ils déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MARTIN PAGÉ
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER sans changement le règlement 26-184 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Saint-Félicien.

13-0726-36

OBJET : ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET / RÈGLEMENT 26-175 / MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 18-943 EN VUE DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE 128 1-I À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 128-M

Après présentation du deuxième projet, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, du règlement 26-175 modifiant le règlement de zonage 18-943 en vue de créer une nouvelle zone 128 1-I à même une partie de la zone 128-M ;

SUR PROPOSITION DE MADAME LYNE TREMBLAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

Que le deuxième projet dudit règlement soit adopté dans sa forme et teneur, sans changement, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

13-0726-37

OBJET : INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil s'expriment, questionnent et formulent des commentaires sur divers sujets.

13-0726-38

OBJET : PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h 03 à 20 h 04

Aucune intervention n'a été enregistrée.

13-0726-39

OBJET : LEVÉE DE LA RÉUNION

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 05.

Tel que stipulé dans la Loi sur les cités et villes, je certifie avoir remis au maire, en date du 14 juillet 2026, pour approbation, le procès-verbal des actes et délibérations du conseil contenant les règlements, les résolutions, les obligations et les contrats approuvés au cours de la présente séance.

Patrick Girard, directeur général par intérim

En vertu de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, je certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles des dépenses sont projetées dans le présent procès-verbal, ce _____.

Dany Coudé, trésorier

En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptés par le conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats qu'il a approuvés, et dont fait état ce _____ procès-verbal, ce _____.

Jean-Philippe Boutin, maire

Président d'assemblée

CE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ RATIFIÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE CETTE VILLE LE DIX-SEPTIÈME JOUR D'AOÛT DEUX MILLE VINGT-SIX.

Président d'assemblée

M^e Louise Ménard, greffière